



**ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DE CLUB AVB (APC)  
DU MARDI 26 NOVEMBRE 2019  
À LAUSANNE CHEMIN DE MAILLEFER 35  
BÂTIMENT (SEPS)**

Le Président central, José Fernandez Utges ouvre l'assemblée à 20 :03 h.

Le comité est représenté par :

- José Fernandez, président  
Nicolas Bourquin, vice-président
- Michel Berthet, président technique
- Michel Voide, vice-président technique
- Dominique Michaux, responsable calendrier
- Anne-Catherine Doyer, responsable mini
- Antoine Regillo, arbitrage
- Valérie Kees, secrétaire

Excusés :

- Alexandre Favini, président de la CDP
- Jean-Marc Boog, trésorier
- Andréanne Châtelain, responsable homologation

Le contrôle du droit de participation, la signature de la liste des présences ainsi que le retrait du matériel de vote a eu lieu à partir de 19h30, sous la direction de M Antoine Regillo et Mme Valérie Kees.

**Clubs convoqués :**

27 clubs actifs ayant droit de vote sur les comptes 2018-2019

Chaque club a une voix.

**Clubs présents : 17 sur 27**

17 voix, majorité à 9 voix.

Clubs excusés :

- Aigle Basket
- Cossonay Basket
- Gland Basket
- Les Loutres Basket
- Nyon BBC
- Rolle BBC
- Romanel Basket
- Rosay-Echallens
- Union Sportive Terre-Sainte

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h07.  
Le Président central entame l'ordre du jour.

N°	<p>Le Président informe qu'il y a eu un retard dans les comptes ce qui a ralenti la préparation des comptes. Une assemblée sera reconvoquée dans les délais statutaires. Lors de cette assemblée, M. Rupp sera invité afin qu'il fasse sa présentation concernant « Octopus » et la fiscalité des clubs ?</p>
1	<p><b>Nomination de l'organe de contrôle et des scrutateurs</b></p> <p>Monsieur Didier Jaquerod officie en qualité d'organe de contrôle.</p> <p>Mme Caroline Fragnière (Espérance Pully) et M. Roland Bandi (Pully-Lausanne) ont été approchés pour officier en qualité de scrutateurs.</p> <p>L'assemblée est d'accord avec ces nominations.</p>
	<p>Conformément au courriel adressé à tous les clubs le 21 novembre dernier, les points 2 à 6 de l'ordre du jour sont devenus caduques.</p>
	<p>Le Président informe que le secrétariat a donné sa démission pour le 31 janvier 2020 ; compte tenu des heures supplémentaires déjà effectuées et des vacances pas encore prises, le PV de ce soir sera son dernier acte. Par ailleurs, il informe également que Mme Châtelain et lui-même sont également démissionnaires avec effet au 31 décembre 2019.</p> <p>Catherine Gerber insiste pour qu'une séance extraordinaire pour la votation sur les comptes soit agendée immédiatement.</p> <p>Michael Stalder répète que les comptes ne sont jamais prêts depuis trois ans.</p> <p>Ferdinand Ndoh demande des comptes sur les heures supplémentaires qui ont été effectuées, notamment qui donne du travail au secrétariat.</p> <p>Un débat s'ensuit au sujet de ces démissions.</p>
	<p>Michel Voide prend la parole et dit que le projet 2020 a été fait de concert avec Luca Gradassi.</p> <p>Michael Stalder s'offusque du manque de réaction des membres du comité. Michel Berthet affirme que le comité, venant d'être informé de ces démissions, s'est concerté dans l'urgence et que les membres restants vont se réorganiser afin de trouver des solutions permettant à l'AVB de fonctionner au mieux.</p>
7	<p><b>Coupes Vaudoises Jeunesse</b></p> <p>Il semble qu'il y ait eu une incompréhension lors de l'AG au sujet de la participation ou non-participation aux Coupes Vaudoises des équipes jeunes qui jouent les CSJ.</p> <p>Luca Gradassi relève que les filles n'ont pas de championnat cantonal.</p> <p>Le comité recommande que les clubs votent en faveur de cette proposition et acceptent que toutes les équipes jeunes de l'AVB (exceptés les U 17 nationaux) aient accès aux Coupes Vaudoises, s'ils le désirent.</p>

Sur les neuf clubs excusés, huit se sont prononcés sur le sujet et ont répondu à la question :

*Souhaitez-vous que toutes les équipes jeunes de l'AVB, y compris celles participant aux Championnats de Swiss Basketball participent aux Coupes Vaudoises ?*

Six clubs sont pour, un est contre, et deux se sont abstenus de répondre à la question.

M. Santi demande où vont se situer les équipes mixtes. Il lui est répondu qu'elles doivent jouer avec les garçons.

En présentiel, les clubs votent :

16 clubs votent pour

0 contre

1 abstention.

Toutes les équipes jeunes de l'AVB ont désormais accès aux Coupes Vaudoises Jeunesse.

Michel Berthet informe que le premier tour des Coupes sera joué « comme avant », c'est-à-dire en match simple selon tirage au sort.

## 8 AVB 2020

Le Président donne la parole à Luca Gradassi pour la présentation du projet AVB 2020.

M. Zana (Vevey) dit que ce projet repose seulement sur le dos des joueurs et qu'il faudrait aller discuter du basket plus haut, au canton de Vaud.

Il lui est répondu que l'AVB reçoit fr. 56'000.- du fonds du sport, mais qu'il n'y a pas d'argent pour le sport.

M. Zana insiste en disant qu'il faut écrire aux politiques pour obtenir de l'argent. Michel Berthet poursuit en expliquant le système politique suisse.

M. Ghorayeb propose que l'AVB demande de l'aide à Swiss Basketball pour le calendrier et l'homologation.

Michel Berthet donne quelques détails concernant les comptes des sélections et les prix des salles et des entraînements.

Le Président donne la parole à Michel Berthet afin qu'il présente la vision du comité concernant AVB 2020.

Michel Voide relève encore qu'il faut également savoir si les clubs sont d'accord pour une augmentation des coûts ou pas.

Michel Berthet développe la présentation du CC, avec un comité à 7 personnes et le maintien d'une large part de bénévolat.

Ferdinand Ndoh relève que dans les deux propositions il y a une augmentation du prix des licences.

Il demande alors que soit voté le principe de structure d'une part, et le côté financier d'autre part, parce que les clubs sont pris en otage par cette augmentation.

Caroline Fragnière relève que l'augmentation des licences n'est qu'une piste pour financer cette nouvelle structure.

Olivier Schott dit que c'est au comité de convaincre les clubs que l'une ou l'autre est une bonne solution.

En finalité, le souhait exprimé des clubs tend plutôt vers une structure permettant d'éviter une augmentation du prix des licences.

Michael Stalder réclame un « canal permanent » pour réceptionner les idées, les problèmes, etc.

Les clubs votent :

Pour que le groupe de travail continue à développer une nouvelle structure :

17 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstentions.

Le comité ainsi que Luca Gradassi ont pris note de ce mandat.

## 9 Divers

### **Demandes de Lausanne-Ville/Prilly (en annexe)**

Le comité répond :

#### **OTR 1 et 2 :**

Un changement est discuté et accepté :

Il n'y a plus d'OTR provisoire. Dès que le candidat a suivi un cours, il devient OTR 1. Dès qu'il a fait les 24' il devient OTR2.

Cette proposition est acceptée par les clubs présents.

#### **COBB**

La COBB sera dissoute normalement en janvier 2020, dès qu'une assemblée aura été convoquée, mais il faut deux demandes de séance extraordinaire émanant des présidents d'AR.

Il y a un solde actuellement sur le compte de fr. 16'000.- environ, mais il y a encore environ fr. 10'000.- que les clubs ont refusé/renoncé de payer des émoluments suite à l'arrêt des championnats COBB. Des clubs de toutes les AR sont concernés.

Les clubs seront informés dès que la dissolution aura eu lieu.

#### **PV AG 2015**

Il ne sera jamais fait. Il n'y a plus aucune trace, car le téléphone avec lequel cette assemblée avait été enregistrée a été purgé de toutes ses données par la secrétaire de ce temps-là. Et elle est partie sans rendre la partie écrite du PV.

#### **Début de saison difficile**

Les directives de Swiss Basketball ont changé après la parution des nôtres, nous avons dû revoir notre copie, ce qui a retardé leur parution.

Luca Gradassi dit qu'il voudrait avoir un planning à fin juin pour la nouvelle saison, ce n'est qu'une question d'organisation.

Concernant la 4LM il y a eu une équipe retirée en début de saison, cela a généré des difficultés supplémentaires et donc un retard de calendrier.

### **Budget de fonctionnement**

En l'absence du Trésorier, cette question ne peut être débattue.

**Demande d'Union Lavaux Riviera** par courriel adressé aux clubs le 6 novembre 2019

Dont copie ci-dessous :

### **Union Lavaux Riviera Basket**

6  
nov.  
2019  
16:1  
9

Bonjour,

Je vous prie de prendre note que nous désirons ajouter une question ouverte au Comité générale de l'AVB au point 9 de l'OJ « divers » sur le conflit d'intérêt exercé par Madame Michaux de par sa fonction au sein de l'AVB.

Nous avons informé l'AVB et Swiss Basketball de cela depuis presque un mois et nous n'avons eu aucune réponse en retour.

A Savoir , Madame Michaux transfère en toute impunité les mails et informations qui sont adressé par notre club au comité central de l'AVB directement à son club « Vevey Riviera Basket » en usant de sa fonction au sein de l'AVB.

Il y'a clairement conflit d'intérêt et abus de confiance que nous soulignons depuis plus de 3 ans. Cela porte clairement préjudice à notre club mais aussi aux autres clubs de l'avb qui peuvent se trouver dans la même situation.

Union Lavaux Riviera Basket , demande la démission de Mme Michaux et propose à l'AVB de l'enlever de ces fonctions avec effet immédiat comme membre du comité central de l'AVB.

Nous n'osons plus envoyer un mail à l'Avb sans penser que tous nos mails seront transférés à Vevey Riviera Basket avant. Autant les mettre directement en copie pour lui faciliter la tâche.

### **Point 9 de l'OJ « divers »**

Quelle est la position de l'AVB sur le conflit d'intérêt, abus de confiance et agissements de madame Michaux ?

Qu'est-ce que l'AVB compte faire ?

Merci de noter que la fédération et son président sont informé de cela.

Meilleures Salutations,  
Union Lavaux Riviera Basket  
Oliver Ghorayeb

\*\*\*\*\*

### **Le Président répond :**

Mme Michaux n'a rien envoyé à Vevey.

Le comité ne compte rien faire, car ce problème n'existe pas.

Le reste du conflit entre Vevey et ULR ne concerne pas le comité de l'AVB.

Dominique Michaux prend la parole et répond.

Oliver Ghorayeb prend la parole et donne sa position.

Le comité, par le Président, répond :

Le mail a été transféré aux membres du comité et non à son club.

Anne-Catherine Doyer complète cette réponse.

M. Ghorayeb rétorque que le comité traite les courriels des clubs avec négligence.

Ferdinand Ndoh donne sa propre vision de la situation et conclut que c'est peut-être maladroit, mais que cela ne justifie pas de demander de couper une tête.

René Cudre-Mauroux est scandalisé par la demande de démission.

M. Zana dit qu'il a repris le club de Vevey Riviera Basket depuis juste deux mois, mais il ne comprend pas pourquoi il y a des sectes dans le basket suisse, et nous rappelle que derrière tout ça il y a des enfants.

Le Président propose que cet incident soit clos afin que nous puissions passer à autre chose.

Le Président central clôture la séance à 22 :27

Lausanne, le 26 novembre 2019

La secrétaire au PV :



V. Kees

Ci-après les deux courriers de Lausanne-Ville/Prilly



APC 26.11.2019

p.m. Catherine Gerber, Case postale 13  
1055 Froideville  
CCP 10-17964-9  
www.lvb.ch  
078744.74.10 - admin@lvpb.ch

Froideville, le 20 octobre 2019

Objet : point 9 de l'ordre du jour « divors »

**-OTR 1 et 2 : la manière de faire concernant les candidats OT n'est pas du tout clair.**

Il nous faut absolument une marche à suivre précise.

Ma proposition : suite au cours les candidats sont inscrits sous OTR1 et si les arbitres ne font pas de commentaire sur la manière de faire le chronomètre cela veut dire que c'est bon. Idem pour la feuille de match si l'homologateur ne trouve rien à redire sur la feuille de match c'est également bon. Pour ceux qui veulent faire OTR2 ce sera au club de l'annoncer lorsque leur candidat aura fait les 24 secondes. Pour le renouvellement : au lieu de l'annoncer chaque année ne peut-on pas faire comme pour les arbitres c'est-à-dire que tout OTR paie automatiquement, avec sa licence, les fr. 10.- ? Et ensuite SWBA reverse ces fr. 10.- à l'AVB.

**-COBB** : serait-il possible de savoir où en est la dissolution de la COBB ? Et qu'en est-il des comptes ?

**-PV DES AG AVB**. Il manque toujours le PV de l'AG AVB 2015 sur le site. Il manque également les « rapports 2016 2017. Qu'en est-il svp ?

**-Début saison AVB** : il n'a pas été facile de démarrer cette nouvelle saison car nous n'avions pas toutes les données.

Pourquoi, M. Le Président, ne répondez-vous pas à nos courriels et même téléphone ? Heureusement M. Berthet a pu me répondre, merci.

Les directives devraient être disponibles au mois de juillet afin que les clubs puissent se préparer dans les meilleures conditions, svp.

Concernant la 4LM cela a été également le parcours du combattant. Comment expliquez-vous qu'il ait fallu autant de temps pour avoir un calendrier de 4LM définitif ?

Pour le Lausanne-Ville/Prilly Basket : Catherine Gerber



APC 26.11.2019

M. Catherine Gerber, Case postale 12  
1055 Froideville  
CCP 10-17964-9  
www.lvpb.ch  
079844 74 13 - cgerber@lvpb.ch

Froideville, le 6 novembre 2019

Objet : point 9 de l'ordre du jour « divers »

**-Budget de fonctionnement 2019-2020** : clé de répartition en fonction du nombre d'équipes inscrites à clarifier svp.

**Pour le Lausanne-Ville/Prilly Basket : Catherine Gerber**